



## **BUREAU FEDERAL DU 19 NOVEMBRE 2004 A MARSEILLE**

**Présents :** MM. Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, René HOURQUET, Jean Claude BAQUE, G. CHEVRIER, Jean DUNYACH, Pierre CAMOU, Jacques LAURANS, Christian DULLIN, Robert PINARD, Claude DOURTHE, Michel PALMIE, Guy PIERA, JC SKRELA, Jean Luc DRUAIS.

**Excusés :** Daniel ARNAUD, Jean-Pierre GUIGNARD, Jo MASO, Jean Louis BARTHES.

**Assistent :** MM. Antoine MARIN, Paul DE KEERLE, Olivier KERAUDREN, Guy MORAU.

### **I – COMMUNICATIONS DU PRESIDENT :**

Le Président LAPASSET remercie Gilbert CHEVRIER et son équipe pour leur accueil et pour le travail accompli afin d'organiser dans les meilleures conditions, la rencontre devant opposer le 20 novembre 2004 le XV de France à l'équipe nationale d'Argentine.

Il informe le Bureau Fédéral qu'en sa qualité de président de la F.F.R., il est convoqué le 24 novembre 2004 à 9 heures 30 dans le cadre l'information judiciaire ouverte concernant la gestion de la SASP COLOMIERS RUGBY. Il sera accompagné par Bernard GODET qui a suivi le dossier au niveau de la Commission d'Appel Fédérale. Le Président indique que cette affaire démontre que dans le domaine du contrôle de la gestion des clubs, la responsabilité de la F.F.R. reste pleine et entière qu'elles que soit la délégation accordée à la LNR. Il est donc indispensable que la F.F.R. se dote des procédures de contrôle lui permettant d'avoir une connaissance précise et régulière de l'ensemble des dossiers, y compris de ceux concernant les clubs professionnels.

Le Président informe le Bureau Fédéral qu'il est également convoqué par le juge d'instruction chargé de l'instruction de l'affaire concernant Marc CECILLON.

Le Bureau Fédéral sera informé des suites de ces dossiers.

### **II - COUPE DU MONDE 2007 :**

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral que la Société Française SODHEXO a remporté le marché concernant les hospitalités et les voyages pour la Coupe du Monde 2007.

Le montant de l'offre formulée par SODHEXO est trois fois supérieur à la somme versée lors de la Coupe du Monde en AUSTRALIE en 2003. Le niveau des offres concernant les droits TV serait lui aussi

supérieur aux prévisions. En outre, les premiers contacts engagés avec la Société Générale sont également très positifs.

Le Président LAPASSET considère que ces résultats, très positifs, ont notamment été rendus possibles grâce à l'important travail réalisé par le Comité d'organisation de la F.F.R. et qu'il serait donc normal que cette dernière puisse bénéficier de droits commerciaux, délégués par l'I.R.B., à définir, notamment sur les fournisseurs.

Les projets de règlement intérieur et de règlement financier du G.I.P. sont remis aux membres du Bureau Fédéral pour information. Ces documents ont fait l'objet d'un important travail de la C.F.D.P.E. notamment.

JC BAQUE propose qu'une action de promotion du type de celle engagée dans le cadre de la Coupe du Monde de FOOTBALL 98 et dénommée SCOLA FOOT, soit engagée par la F.F.R. dans la perspective de la Coupe du Monde 2007.

### **III – AFFAIRES FINANCIERES :**

René HOURQUET rappelle qu'il appartient au Bureau Fédéral d'examiner l'arrêté des comptes au 30 juin 2004 qui sera soumis au Comité Directeur du 26 novembre prochain et à l'Assemblée Générale du 18 décembre 2004.

René HOURQUET indique que le résultat définitif de l'exercice 2003/2004 est de + 972 093 €.

Il rappelle que le budget prévisionnel adopté par l'Assemblée Générale était de – 3 569 000 € en raison notamment du déroulement de la Coupe du Monde et de l'absence de tournée d'automne en France (perte de recettes).

#### **1 – Analyse du résultat des différents secteurs de la gestion fédérale :**

René HOURQUET présente un comparatif des dépenses réalisées dans chacun des secteurs fédéraux. Chaque secteur est revu en détail en rappelant, pour chacun d'eux, le résultat de l'exercice 2002/2003, le budget de l'exercice 2003/2004, le résultat de l'exercice 2003/2004 et en rappel le budget de l'exercice 2004/2005.

Des explications quant aux écarts entre budget et réalisé sont fournies pour chacun d'eux.

Chaque responsable budgétaire intervient pour compléter la présentation du Trésorier.

Il ressort de l'analyse générale que l'écart de 4.541.000€ entre le résultat final de l'exercice 2003/2004 de 972.093€ et son budget, qui prévoyait un déficit de 3.569.000€, provient essentiellement des facteurs suivants :

- 1) Moindre performance qu'espérée du XV de France lors de la Coupe du Monde 2003, d'où une baisse des charges pour un montant d'environ de 3.500.000€,
- 2) Meilleure exécution du budget du CNR que prévue, due à la facturation d'un contrat marketing exécuté durant l'exercice 2002/2003 et signé au cours de l'exercice 2003/2004, à la baisse des taux d'intérêt sur les marchés financiers et à l'amélioration du taux de récupération de la TVA, le tout pour un montant total de 1.100.000€,
- 3) Mauvaise performance sur le match France / Italie qui a été compensée partiellement par la généralisation des droits de location sur l'ensemble de la billetterie, pour un manque à gagner net en recette de 220.000€,

4) Les autres secteurs ont généré des recettes ou charges supplémentaires qui globalement conduisent à une charge supplémentaire de 161.000€, soit moins de 0.5% du budget global.

Plus particulièrement, le Président souhaite qu'à l'avenir, le secteur couvrant les relations financières avec la LNR fasse l'objet d'une présentation détaillée afin de faire apparaître de manière précise les montants exacts reversés par la F.F.R. à la L.N.R. et leur ventilation. Ceci, permettra notamment de faire des comparaisons objectives notamment par rapport à d'autres fédérations telles que la R.F.U.

S'agissant du Centre National de Rugby Jean Claude SKRELA et Pierre CAMOU indiquent qu'il conviendra de trouver le point d'équilibre entre l'utilisation sportive du Centre National de Rugby et l'utilisation qui en est faite dans le cadre des formations et séminaires.

## **2 – Financement du Centre National de Rugby :**

René HOURQUET présente au Bureau Fédéral la répartition des différentes ressources affectées pour l'achat du terrain, la construction des bâtiments et l'achat du mobilier et des équipements nécessaires au fonctionnement du CNR.

Cette analyse fait apparaître que les ressources mobilisées pour le CNR (46,9 M€) sont supérieures aux emplois (dépenses) nécessaires (42,6 M€). L'excédent de financement est donc de 4.3 M€.

Cet excédent de ressources provient de trois facteurs :

- Bonne maîtrise des coûts de la construction et du programme d'achat des mobiliers et équipements,
- Meilleure récupération de la TVA qui a permis d'économiser un investissement 1,9 million d'€,
- Taux d'intérêt très bas sur les droits de tirage durant toute la période de construction.

Au vu de cette situation, René HOURQUET propose qu'une part de l'excédent, pour un montant de 3 millions d'Euros, soit utilisée afin de procéder au remboursement partiel et anticipé de l'emprunt souscrit et que par ailleurs, une autre partie de cet excédent de financement soit réaffecté afin de permettre la participation de la F.F.R. à une action de formation d'éducateurs.

M. PALMIE indique qu'il conviendrait par ailleurs de veiller à la constitution d'un fonds afin d'assurer l'entretien du CNR à l'issue de la garantie décennale.

P. CAMOU considère pour sa part que s'il est intéressant de rembourser par anticipation l'emprunt contracté, il est également indispensable de pouvoir assurer la constitution de fonds propres qui permettront à la F.F.R. de financer les différents projets fédéraux.

Antoine MARIN estime pour sa part qu'il est indispensable d'engager des actions importantes dans le domaine de la formation des éducateurs dans la perspective de la Coupe du Monde 2007.

Après discussion et sur proposition du Trésorier Général, le Bureau Fédéral propose à l'unanimité que l'excédent constaté dans le financement du Centre National de Rugby soit ainsi réparti :

- |   |        |
|---|--------|
| • Remboursement anticipé de l'emprunt :               | 3 M€   |
| • Participation au financement d'actions de formation | 0.6 M€ |
| • Constitution d'un fonds pour l'entretien du CNR     | 0.7 M€ |

## **3 - Fonds dédié aux assurances :**

René HOURQUET rappelle que la création du fonds dédié aux assurances a été décidée afin de faire face aux variations possibles du montant de la prime d'assurance due par la F.F.R., et cela dans l'hypothèse où le nombre d'accidents au cours d'une saison serait supérieur à 2.

René HOURQUET rappelle les différentes sommes affectées au fonds dédié depuis sa constitution :

- Affectation du résultat 2001/2002 : 900.000 €
- Le solde assurances 2002/2003 : 1.768.470 €
- Les intérêts générés 03/04 : 21.048 € (intérêts générés sur le compte bancaire)
- Solde Assurance 2003/2004 : 2.478.341 € (un seul accident et hausse du nombre des licenciés).

Le fonds dédié s'élève donc à ce jour à environ 5.167.859€.

Considérant le montant du fonds dédié à ce jour et la somme maximum nécessaire sur une saison en cas d'augmentation du nombre d'accidents à plus de deux, le Bureau Fédéral propose à l'unanimité d'affecter une somme de 700 000 € afin de financer des actions de formation « 1<sup>er</sup> secours » mises en œuvre par les clubs, soit environ 10.000 actions à 70€ l'unité.

Il faut souligner ici que les règlements généraux de la F.F.R. imposent aux clubs cette disposition. (Article 353-3).

#### **4 – Affectation du résultat au 30 juin 2004 :**

René HOURQUET rappelle que le résultat de l'exercice est de 972 093 €.

Sur demande du Trésorier Général, il est proposé d'affecter ce résultat en report à nouveau, afin d'anticiper les exercices à venir au cours desquels les charges devraient être largement plus importantes que les recettes prévues.

Le Président remercie le Trésorier Général pour sa présentation et pour son important travail d'organisation de la gestion financière de la F.F.R.

### **III – AFFAIRES INTERNATIONALES :**

#### **1 - Modifications de l'organisation et du fonctionnement de l'I.R.B. :**

Jacques LAURANS présente aux membres du Bureau Fédéral, une synthèse des principales décisions prises concernant la réorganisation de l'IRB lors du dernier Conseil de l'IRB de novembre 2004.

- Le Conseil de l'I.R.B. est désormais composé de 28 personnes.
- Les pouvoirs du Comité exécutif ont été renforcés. Ce dernier est composé de deux membres permanents et de 7 élus, représentants de fédérations, dont l'argentine.
- Le Président LAPASSET a été nommé au Comité Exécutif.
- Le Comité Exécutif dans sa nouvelle composition débutera ses travaux dès le mois de janvier 2005.

4 grandes commissions permanentes ont été constituées :

- RUGBY COMITEE : Président : Bill BEAUMONT
- HIGH PERFORMANCE : Président : Bernard LAPASSET.
- REGULATIONS : Président : Jo KOPPS,
- AUDIT ET FINANCIAL RISK : Président : BOB TUCKEY.

Au mois d'avril 2005, toutes les structures seront définitivement mises en place.

Le Président LAPASSET rend hommage à Jacques LAURANS pour l'important travail qu'il a fourni et qui a permis à la F.F.R. d'être présente, par ses représentants, au sein des Commissions majeures et du Comité Exécutif.

En conséquence de ces évolutions, il conviendra d'être particulièrement vigilant concernant le programme des tournées. En outre, il est envisageable qu'à terme, les fédérations majeures soient susceptibles de bénéficier de retombées financières.

Le Président LAPASSET indique que suite à la nouvelle organisation internationale mise en place, un travail réglementaire considérable va devoir être réalisé. Il est donc indispensable que la F.F.R.

dispose en interne d'une organisation adaptée lui permettant de préparer efficacement les dossiers et de donner aux représentants de la F.F.R. les informations techniques leur permettant de défendre au mieux les intérêts de la F.F.R. et du rugby français. Pour ce faire, un poste de directeur des relations internationales sera créé prochainement au sein de la F.F.R.

## **2 - Terrains synthétiques :**

Le Président LAPPASSET informe le Bureau Fédéral que le dispositif concernant les terrains synthétiques a été définitivement adopté par l'I.R.B.

## **3 – Règles du jeu et Arbitrage :**

Dans les rencontres du TOP 16 et pour les 3 journées à venir, un nouveau dispositif expérimental concernant, d'une part le chronométrage et, d'autre part, la désignation de juges d'en but, va être appliqué. Il est bien précisé cependant que l'arbitre reste le seul en charge du contrôle du jeu et de la décision finale.

Quelque points mineurs concernant des modifications de pure forme dans les règles du jeu ont été décidées par l'I.R.B.

Le texte a été diffusé sur l'ensemble du dispositif F.F.R., comités territoriaux, clubs, D.T.N., Haut niveau...

La proposition de modification du nombre de points accordés suite à une pénalité (de trois à deux points) reste en discussion à l'I.R.B.

La question de l'arbitrage vidéo à l'occasion des matches non télévisés n'a pas été abordée.

L'âge de 18 ans révolu a été fixé comme un minimum pour pouvoir arbitrer et/ou jouer en seniors.

Le principe de l'arbitrage à deux a été autorisé à titre expérimental, notamment en compétitions TADDEI.

## **4 – Compétitions :**

Le Championnat du monde des -19 ans aura lieu tous les ans.

Le championnat du monde des moins de 21 ans se déroulera tous les deux ans à compter de 2006.

La Coupe du monde féminine sera organisée au Canada en 2006.

## **5 - Discipline :**

Suite aux nombreuses démarches et demandes de la F.F.R., le problème posé par la non dissociation des sanctions a été officiellement pris en compte. Un rapport sera officiellement remis au Conseil du Board du mois d'avril 2004 pour décision.

Un nouveau barème de sanctions disciplinaires a été présenté.

La SANZAR a été autorisée à utiliser le dispositif du TMO dans le cadre des actes de jeu déloyal mais uniquement pour les matches entre nations de la SANZAR.

## **6 – Dispositions diverses :**

Un dossier a été ouvert concernant les agents sportifs. Une étude sera menée par le Board sur ce thème.

Il est vraisemblable que des ajustements concernant le dispositif des indemnités de formation interviendront prochainement.

Une longue discussion a eu lieu concernant la modification de la règle d'éligibilité, à la demande notamment des nations des Iles du Pacifique. Aucune décision sur ce point n'a été prise à ce jour.

#### **IV - AFFAIRES ADMINISTRATIVES :**

##### **1 - Commission des Agents :**

Suite à un courrier de la L.N.R., le Bureau Fédéral décide à l'unanimité que la Ligue Nationale de Rugby sera désormais représentée au sein de la Commission des Agents de la F.F.R. par Monsieur Patrick WOLFF lequel sera éventuellement suppléé par Emmanuel ESCHALIER.

##### **2 - Réunion du Comité Directeur de la F.F.R. :**

Alain DOUCET rappelle aux membres du Bureau Fédéral qu'un Comité Directeur de la F.F.R. sera organisé 26 novembre.

##### **3 - Autorisation d'utilisation d'un terrain synthétique :**

Le Bureau Fédéral, après avis de la Commission Fédérale de Sécurité de la F.F.R. autorise à ce que l'équipe « CADETS » du Stade TOULOUSAIN utilise un terrain synthétique jusqu'à la fin de la saison, prenant notamment en compte le fait que ce club rencontre d'importantes difficultés de disponibilité de terrains. Cette autorisation est révocable à tout moment et conditionnée au fait que le club transmette immédiatement à la F.F.R. toutes informations en cas d'accident survenu sur ce terrain.

Le président LAPASSET souhaite en outre qu'un rapport lui soit remis concernant l'utilisation de cette surface synthétique.

##### **4 – Stade de France :**

G. PIERA indique qu'il a été déclaré sur R.M.C. que le mauvais état dans lequel se trouvait la pelouse du Stade de France lors de la rencontre disputée par l'équipe de France de Football du 16 novembre était dû au déroulement, peu de jours auparavant, de la rencontre de Rugby entre la France et l'Australie. Cette déclaration est d'autant plus erronée que la F.F.R. a elle-même déploré l'état de la pelouse avant même son match contre l'Australie. Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité qu'une lettre sera adressée par la F.F.R. à cette radio pour lui faire part des observations de la F.F.R. quant à cette déclaration.

#### **V - AFFAIRES SPORTIVES :**

René HOURQUET informe le Bureau Fédéral qu'en accord avec la LNR deux expériences vont être menées dans le cadre du TOP 16 pour les trois journées à venir :

- Mise en place de juges d'en but qui auront pour mission d'aider l'arbitre par leur présence dans l'en-but
- Mise en place de chronomètres chargés de décompter le temps en fonction des commandements de l'arbitre et d'une sirène annonçant la fin du temps effectif de la rencontre.

JC SKRELA informe le Bureau Fédéral que le CNR sera visité par trois entraîneurs Néo Zélandais.

JC BAQUE présente au Bureau Fédéral, le programme des rencontres de l'Equipe de France amateur pour la saison 2004/2005.

#### **VI - MARKETING**

Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité l'avenant au Contrat conclu entre la LNR et Canal + par lequel mandat est donné à Canal + pour commercialiser les droits du Championnat de France Professionnel de Rugby à l'étranger.

## **VII - QUESTIONS DIVERSES :**

❖ C. DULLIN informe le Bureau Fédéral qu'il a rencontré, le 18 novembre, un représentant de la société DONA, filiale de « BRIOCHE LA BOULANGERE ». Cette société serait prête à s'engager sur 3 ans et pour un montant de 300 K€ sur le BEACH RUGBY. Le président souhaite que cette question soit réglée avec G. PIERA.

❖ René HOURQUET indique que concernant la rencontre devant opposer la France à l'Argentine, 57 600 Billets ont été diffusés. Ce chiffre constitue un excellent résultat.

❖ René HOURQUET informe le Bureau Fédéral que la F.F.R. a réglé pour un montant de 13 000 Euros, la prestation fournie par Jean Charles DELLESSALE dans le cadre du Rugby Sevens. Jean DUNYACH, demande que le Bureau Fédéral soit systématiquement informé de toute évolution concernant ce dossier, afin de donner son avis sur les mesures à prendre dans le bouclage financier.